

## "La conférence pour une armée européenne est parvenue à un accord de principe" dans Le Figaro (26 juillet 1951)

**Légende:** Le 26 juillet 1951, le quotidien français Le Figaro annonce qu'après quatre mois de discussions, les négociateurs européens sont parvenus à un terrain d'entente sur la question de l'armée européenne.

**Source:** Le Figaro. dir. de publ. Brisson, Pierre. 26.07.1951. Paris: Le Figaro. "La conférence pour une armée européenne est parvenue à un accord de principe".

**Copyright:** (c) Le Figaro

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/la\\_conference\\_pour\\_une\\_armee\\_europeenne\\_est\\_parvenue\\_a\\_un\\_accord\\_de\\_principe\\_dans\\_le\\_figaro\\_26\\_juillet\\_1951-fr-edc65634-ca53-4b9e-9839-4a937c95a5ba.html](http://www.cvce.eu/obj/la_conference_pour_une_armee_europeenne_est_parvenue_a_un_accord_de_principe_dans_le_figaro_26_juillet_1951-fr-edc65634-ca53-4b9e-9839-4a937c95a5ba.html)

**Date de dernière mise à jour:** 18/12/2013

## APRES QUATRE MOIS DE DISCUSSIONS

### La conférence pour une armée européenne est parvenue à un accord de principe

#### ANNONCE M. ALPHAND

#### **Les délégations française, allemande, belge, italienne et luxembourgeoise soumettent à leur gouvernement respectif un rapport intérimaire sur la mise en commun de leurs forces**

Les délégations des cinq pays participant à la *Conférence pour la création d'une communauté européenne de défense* sont parvenues, après quatre mois de discussions techniques, à un accord de principe sur la mise en commun de leurs forces. Cet accord fait l'objet d'un rapport intérimaire que les cinq délégations – France, Allemagne, Belgique, Italie, Luxembourg – ont remis à leur gouvernement respectif.

M. Hervé Alphand président de la Conférence, en annonçant que la rédaction de ce rapport était achevée, a souligné que ce document n'engageait que les cinq délégations et non les gouvernements. Ceux-ci sont simplement invités à en accepter, à en refuser ou à en modifier les dispositions. On les sollicite également de préciser leur position sur les quelques points de divergences qui subsistent.

Le rapport intérimaire, a poursuivi M. Alphand, fait apparaître l'accord des cinq délégations sur les points suivants :

Les forces armées existantes ou à constituer, en tant qu'elles sont destinées à la défense du territoire européen (c'est-à-dire à l'exclusion des forces d'outre-mer et des forces de police), doivent être fusionnées sous une autorité commune supranationale. Cette fusion doit être aussi complète que possible, tant au point de vue des éléments humains que matériels, dans la mesure compatible avec les nécessités militaires ; en même temps qu'elle doit développer, et non diminuer, leur efficacité et leur valeur, elle doit constituer, avec la communauté charbon-acier, une étape très importante dans la voie de la formation d'une Europe unie. Comme l'a indiqué M. Robert Schuman au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, le traité ne comportera aucune discrimination entre Etats participants.

Il y aura, pour couvrir toutes les dépenses de cette force intégrée, un fonds commun européen de défense, recueillant d'une part les participations financières des Etats membres, d'autre part l'aide extérieure d'autres Etats.

L'accord s'est également fait entre les délégations sur la liste et les principales fonctions de ces institutions. Il y aura :

- une a u t o r i t é européenne (commissaire ou collègue) de défense, jouant le rôle d'un ministre européen de la Défense ;
- un conseil de ministres dont l'avis conforme sera nécessaire quand l'autorité aura à prendre des décisions importantes ;
- une Assemblée parlementaire (composée des mêmes délégués que celle prévue par le plan Schuman, pour la communauté charbon-acier), qui contrôlera la gestion de l'autorité et, dans une certaine mesure, les crédits qui lui seront alloués ;
- une cour de justice pour trancher les problèmes juridiques pouvant surgir entre l'autorité et les Etats.

Les unités composant la force européenne d é p e n d r o n t pour le commandement, l'équipement, l'approvisionnement, etc..., d'échelons intégrés européens.

#### **Questions financières**

Un large degré d'accord a également été atteint sur les questions financières : contribution des Etats, à fixer sur des bases équilibrées et ne mettant pas en danger leur stabilité économique, budget, rôle du commissaire (ou du collègue), de défense, du Conseil et de l'Assemblée, contrôle des opérations budgétaires, etc.

Le traité sera, comme le plan Schuman, d'une durée de cinquante ans.

Au total, a conclu M. Hervé Alphand, des progrès sensibles ont été constatés avec satisfaction par les Etats qui ont envoyé des observateurs, notamment par la délégation américaine.

Le général Eisenhower, sollicité d'apporter le concours du S.H.A.P.E., a accepté d'emblée d'envoyer des observateurs dans les comités de la conférence et a désigné le général américain Mike Michaelis pour remplir cette fonction.